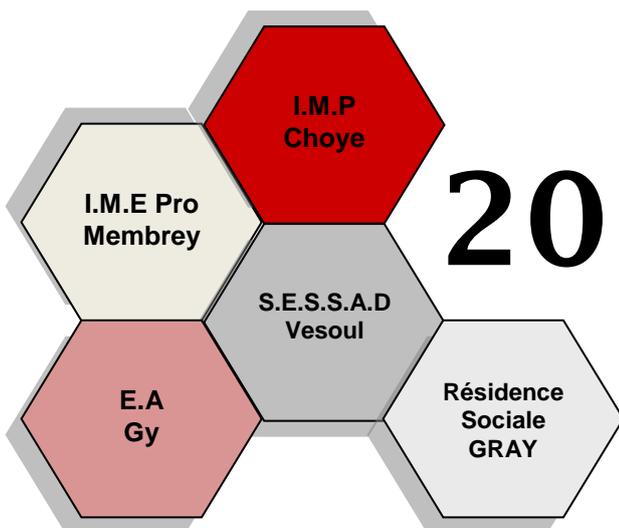




**ASSOCIATION FRANCO-SUISSE
D'ACTION MEDICO-EDUCATIVE**

Projet Associatif



2018 - 2023

Pôle Administratif 2 Place de Coligny – Bât. Adm. 1^{ER} étage - 70700 CHOYE

Tel. : **03.84.32.13.21** / siege@afsame.fr / www.afsame.fr

SIRET 775 650 500 000 82 - APE 9499 Z



Formaliser à nouveau le projet associatif de l'**AFSAME** élaboré en 2005, après avoir modifié nos statuts en juin 2017, s'inscrit dans un moment de diversification de nos activités, à côté de nos missions historiques.

Cette démarche répond aux principes de l'**AFSAME**, et à la demande sociale.

Depuis sa création, l'**AFSAME** a démontré sa capacité d'évolution et d'adaptation.

À partir de principes d'intervention fondés sur ses valeurs, l'**AFSAME** structure son organisation stratégique et ses ressources.

Les dispositifs ainsi que leur évolution s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue garant de la qualité des réponses de notre action auprès de la personne accompagnée.

Etabli pour une période de 5 ans, ce projet se veut évolutif, cohérent et fédérateur pour l'ensemble des instances qui constituent l'association et la font vivre (les adhérents, les dirigeants bénévoles, les personnels, et les bénéficiaires).



I. L'AFSAME, d'hier à aujourd'hui

Fin 1944, Vesoul est libéré, mais dans le même temps, le pays de Montbéliard connaît de violentes représailles allemandes. Ainsi à **Etobon**, à côté d'Hericourt, tous les hommes sont fusillés. **Face à la détresse de la population, particulièrement des enfants**, Monsieur Béguin, pasteur local, demande qu'on se **mobilise** pour ce village, symbole des souffrances issues de la guerre.

L'Association Franco-Suisse, issue d'un parrainage entre Le Locle (Suisse) et **Etobon**, avec l'appui de personnalités suisses et françaises, se crée en **1944**, pour œuvrer dans tout le département de la Haute-Saône en faveur de l'enfance sinistrée.

Dès lors, les responsables français consacrent leur activité à l'accueil des enfants.

L'association est autorisée par décret du 16 Mai 1946, et ses statuts, qui précisent les buts et les objectifs, adoptés le 16 Juillet suivant. On **accueille d'abord 40 enfants** sans famille à **Etobon** et **Giromagny**.

À l'automne **1946**, des appuis importants permettent de surmonter une situation difficile, d'affermir l'action entreprise et de structurer l'association. Il s'agit de l'aide du Don Suisse, de la coopération avec la Sécurité Sociale et l'Education Nationale, du soutien des services départementaux et régionaux et de la participation de la population du département et de sa colonie suisse. Aussi, **fin 1946**, l'association dispose-t-elle de trois centres en cours d'aménagement : **Maizières**, propriété des Caisses Primaires, **Choye** et **Membrey**, acquis par l'association au cours de l'année.

Un accord entre les Caisses et l'association crée une gestion commune : **Choye** pour les garçons déficients de 6 à 14 ans, **Maizières** pour les filles déficientes, et **Membrey**, dès le **1^{er} Mai 1947**, pour des enfants du département du Nord. Répondant d'abord à la nécessité et à l'urgence, les établissements doivent ajouter une facette

éducative, en croissance constante, pour créer une situation favorable à une « éducation complète » (terme utilisé à l'époque). **Choye** devient « maison à caractère sanitaire et social » pour des garçons de 6 à 14 ans. **Membrey**, en difficulté, accueille des enfants du Nord et **Maizières**, devenu aérium, reçoit des filles déficientes. En **1960**, le ministère confiant à la Sécurité Sociale la gestion directe de ses œuvres, la Caisse Primaire gère seule **Maizières**, devenu totalement indépendant.

Membrey confronté à la fin de sa collaboration avec le département du Nord, connaît une récession nécessitant sa réorientation. En **1966**, prenant en charge 15 pupilles de la DDASS, il porte son effectif à 30, avec création d'une classe. En **1967**, il reçoit l'agrément de la Sécurité Sociale, devient **Institut Médico-Pédagogique (IMP)** pour garçons déficients de 6 à 14 ans. **Choye**, lui, établissement sanitaire luttant contre la tuberculose depuis 20 ans, voit son effectif régresser et doit se reconvertir. On choisit de confier les adolescents à **Membrey**, qui obtient l'ouverture d'une section pro, et devient **Institut Médico Educatif et Professionnel (IME Pro)** en **1980**. **Choye**, en revanche, fonctionne en tant que **IMP** dès la rentrée de **1968**. En **1992**, il devient **mixte** et choisit un mode de fonctionnement approprié, avec **internat de semaine, semi internat, et internat aménagé**.

L'association dispose alors d'un siège social à Vesoul. Un arrêté préfectoral du 17 octobre 2000 permet de créer un **Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)** pour enfants et jeunes majeurs de 6 à 20 ans, garçons et filles, présentant un retard mental léger ou moyen, par redéploiement depuis les deux instituts de **Choye** et **Membrey**. L'effectif prévu de 27 est atteint en 2008.

Le 8 Juin 2005, l'Assemblée Générale approuve les nouveaux statuts, l'**Association Franco-Suisse** devient **AFSAME**, **Association Franco-Suisse (AFS) pour son historique**, et **Action Médico-Éducative (AME) pour ses activités**. La dynamique associative vise à la mutualisation des moyens et à l'harmonisation des procédures pour les trois sites.

Entre **2008 et 2011** l'activité de l'**AFSAME** est exclusivement tournée vers **l'accueil et l'accompagnement de 150 enfants, adolescents et jeunes adultes, garçons et filles en situation de handicap en raison d'un retard mental léger ou moyen**.

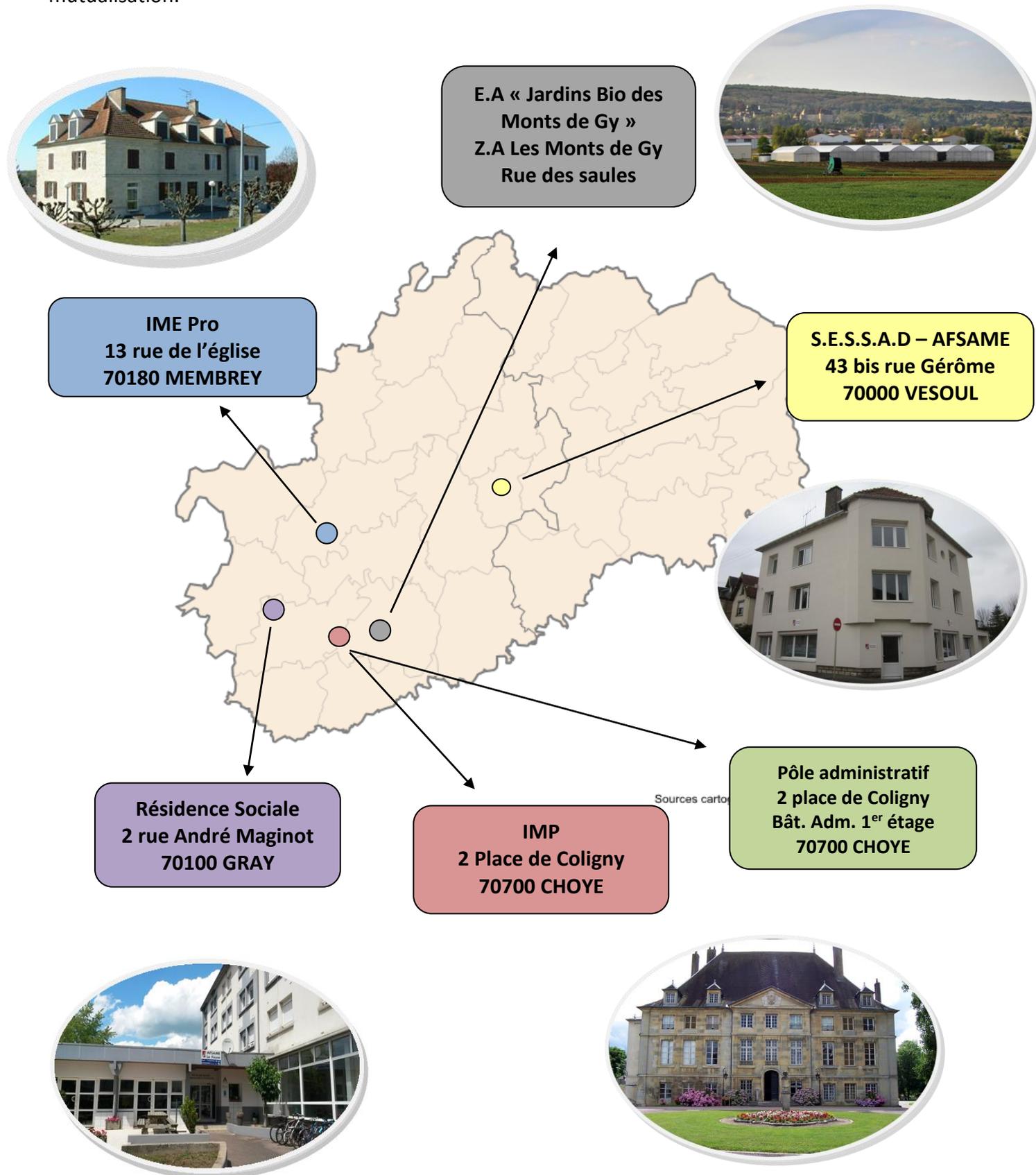
Au 1^{er} Janvier 2012 l'**AFSAME** diversifie son activité par :

- La création d'une **Entreprise Adaptée** en maraîchage bio à Gy.
- La reprise du **Foyer des Jeunes Travailleurs** de Gray, structure ayant une mission sociale, hôtelière et d'animation, devenue une **Résidence Sociale**.



L'IMPLANTATION DE NOS STRUCTURES EN HAUTE-SAONE

Le secteur d'intervention des structures gérées par l'**AFSAME** a vocation à s'ouvrir à l'ensemble du département. Les établissements se situent dans la moitié sud de la Haute-Saône ce qui facilite la mutualisation.



II. Nos OPTIONS ÉTHIQUES et notre DÉONTOLOGIE

Considérant les valeurs et orientations éthiques déjà exprimées dans son précédent projet Associatif, l'**AFSAME** entend s'inscrire dans cette dynamique et assumer sa mission sur un système de valeurs articulé sur deux niveaux de considérations :

A.) L'affirmation de SIX VALEURS FONDAMENTALES :

- **La PERSONNE et la DIGNITÉ HUMAINE, valeurs premières et fondatrices** des relations impliquant le respect des différences, des opinions et valeurs, des choix et de l'intimité de chaque être humain.
- **La SOLIDARITE et RESPONSABILITE SOCIALE, valeurs constitutives et fondatrices** de l'économie sociale et solidaire, exigence politique du système associatif appelant attention et soin aux publics vulnérables.
- **L'ENGAGEMENT et la CONVICTION ASSUMÉE, valeurs effectives et prospectives** de l'économie sociale et solidaire, qui exige fidélité, continuité et militance dans l'offre d'accueil et d'accompagnement.
- **La LAICITE, valeur de démocratie et d'échange** intégrant toutes différences et origines, reconnaissant l'indépendance idéologique, et rejetant toutes discriminations ou dogmatismes.
- **L'OUVERTURE et l'ADAPTABILITÉ, valeurs de développement et d'innovation** pour accueillir avec ambition et réalisme les nouveaux besoins de la société.
- **La NON LUCRATIVITE, valeur intrinsèque du système associatif**, mode de fonctionnement et de gestion inscrit dans ses statuts.

B.) L'application de QUELQUES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES :

- Considérer la personne comme acteur de son projet.
- Permettre l'accès plein et entier à la société.
- Respecter la confidentialité et la juste distance d'intervention.
- Promouvoir les droits, l'expression, la participation des personnes accompagnées.
- Promouvoir l'acceptation de la différence.

Ces différents éléments du système de valeurs et de principes déontologiques de l'Association constituent le référentiel d'appui des missions et actions proposées. Ces éléments structurent le sens et le contenu de l'offre de l'économie sociale et solidaire.

III. Notre OFFRE POLITIQUE et nos priorités d'INTERVENTION

Au regard de ces valeurs fondamentales et principes déontologiques, l'**AFSAME** oriente sa politique et ses priorités d'interventions comme suit :

A.) DEVELOPPER DES DISPOSITIFS AU PROFIT DE L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

L'**AFSAME** souhaite ainsi engager des actions qui conduisent chaque personne accompagnée à trouver une place reconnue dans la société, qu'elle soit assurée de positions sociales différenciées et reconnues. Sous toutes les figures que peut revêtir l'insertion, qu'elle soit professionnelle, sociale et/ou globale, les actions viseront à couvrir l'ensemble des rapports de la personne avec son environnement, dans la limite et la mesure de ses capacités propres.

C.) ADAPTER L'OFFRE DE SERVICE AUX BESOINS DES PUBLICS ACCUEILLIS OU À ACCUEILLIR

Situées dans un paysage de recomposition permanente qui exige sans cesse de nouvelles adaptations pour répondre aux évolutions de la société, du territoire, et des besoins des publics vulnérables et nouvellement identifiés comme prioritaires, les structures tenteront de relever les enjeux de ce changement en déployant de nouvelles offres entre diversification, spécialisation et personnalisation des réponses apportées.

B.) ENTRER DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITE DES PERSONNES VULNERABLES

Afin d'apporter un maximum de souplesse dans le fonctionnement des structures et de respecter les droits fondamentaux des personnes accompagnées par l'association, l'**AFSAME** proposera des alternatives à l'institution et des modalités d'accompagnement diversifiées, adaptées et innovantes. Elle tentera de multiplier les expériences sur et à proximité du lieu de vie des personnes afin de les associer de manière optimale à la construction de leur projet de vie.

D.) OBTENIR UNE RECONNAISSANCE COMME CENTRE DE RESSOURCES

Sur le territoire, l'**AFSAME** restera identifiée pour la formation et l'acquisition de compétences en matière d'accompagnement. À partir des domaines professionnels couverts par les activités, dans une visée de découverte et d'insertion, elle restera disponible en tant que centre d'accueil à destination des professionnels et des institutions qui œuvreront demain dans le champ de l'économie sociale et solidaire.



E.) ACTIVER LE RESEAU, ENRICHIR LE PARTENARIAT LA COLLABORATION ET LA MUTUALISATION

À travers des liens plus ou moins formalisés, l'**AFSAME** fera appel aux autres en tant que personnes, professionnels et entités disposant d'autres compétences, d'autres moyens et d'une autre légitimité à agir, afin de compléter ses réponses et son offre de service. Elle intègre un réseau actif de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue d'atteindre un objectif, en vertu de leur mission respective. Dans cette organisation chacun y trouve un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation.

F.) AFFIRMER L'AFSAME DANS SON TERRITOIRE

Depuis sa naissance, après-guerre, et encore aujourd'hui, l'association a su trouver sa place au sein du paysage associatif diversifié qui répond aux besoins des populations en difficulté. À travers ses engagements, ses missions et ses projets, elle affirme sa légitimité au sein d'un tissu associatif et public en perpétuel mouvement.



IV. Notre ORGANISATION STRATÉGIQUE et nos RESSOURCES

Pour assumer les valeurs, et assurer les priorités d'intervention, l'association définit ici les moyens nécessaires à mobiliser, condition importante pour une effectivité des orientations du projet de l'**AFSAME**.

À ce titre, plusieurs ressources sont concernées.

A.) DYNAMISATION de la GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Dynamiser un réseau d'entraide, impliquer chacun dans une démarche d'amélioration. Travailler ensemble pour créer une force collective mais aussi rechercher tous les moyens pour mettre en œuvre les projets.

L'enjeu est de réaffirmer les valeurs associatives, de créer et développer une économie sociale et solidaire dans le respect de nos valeurs fondamentales.

B.) DÉVELOPPEMENT DE LA QUALIFICATION ET DE LA FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES

Afin d'optimiser l'efficacité d'accompagnement des projets, développer le professionnalisme de l'ensemble des équipes.

- Déployer une logique éducative en professionnalisant, la fonction insertion
- Renforcer la logique de partage des métiers transversaux.
- Approfondir la qualification tournée vers l'accompagnement aux nouveaux métiers.

C.) MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MATERIELLES AU PROFIT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Mettre à disposition l'ensemble des infrastructures, pour les bénéficiaires et les professionnels, afin de répondre aux exigences liées aux activités d'accompagnement.

Assurer le développement de nos activités par un usage pertinent des moyens mis à disposition en s'appuyant également sur le réseau de partenaires.

V. Nos ORIENTATIONS d'AMÉLIORATION CONTINUE

La pertinence et l'évolution positive des actions et des ressources de l'**AFSAME** sont garanties par un système d'amélioration continue et un dispositif d'exigences à plusieurs titres.

A.) UN BILAN ANNUEL

Ce point d'étape sera présenté lors de l'assemblée générale et permettra de vérifier le déploiement de la stratégie politique associative.

Les constats positifs d'actions, les reconsidérations d'actions ou les nouvelles perspectives, permettront des modifications ou amendements du projet de l'AFSAME.

B.) LA CONTINUITÉ DES DEMARCHES D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

Les systèmes de pilotage, déjà en œuvre dans les établissements, offrent les repères et les dispositions indispensables à la conduite des projets d'amélioration.

Ces démarches, outre les obligations légales, représentent une opportunité pour donner de la valeur à l'offre de l'Association.





Pôle Administratif 2 Place de Coligny – Bât. Adm. 1^{ER} étage - 70700 CHOYE

Tel. : **03.84.32.13.21** / siege@afsame.fr / www.afsame.fr

SIRET 775 650 500 000 82 - APE 9499 Z